

Pronovo-Cockpit

Etat au 1^{er} juillet 2023

Le cockpit Pronovo 2023 montre les principaux chiffres clés pour les programmes d'encouragement gérés par Pronovo. Au cours du premier semestre 2023, Pronovo a reçu au total près de 21'069 demandes de rétribution unique, ce qui représente encore un record pour ce programme d'encouragement. Au total, 19'813 rétributions uniques (PRU et GRU) ont été versées pour des installations photovoltaïques (PV). Le programme d'encouragement « Système de rétribution de l'injection (SRI) » enregistre une faible charge pour le fonds alimenté par le supplément en raison du prix de marché de référence (PMR) plutôt élevé au premier semestre 2023.

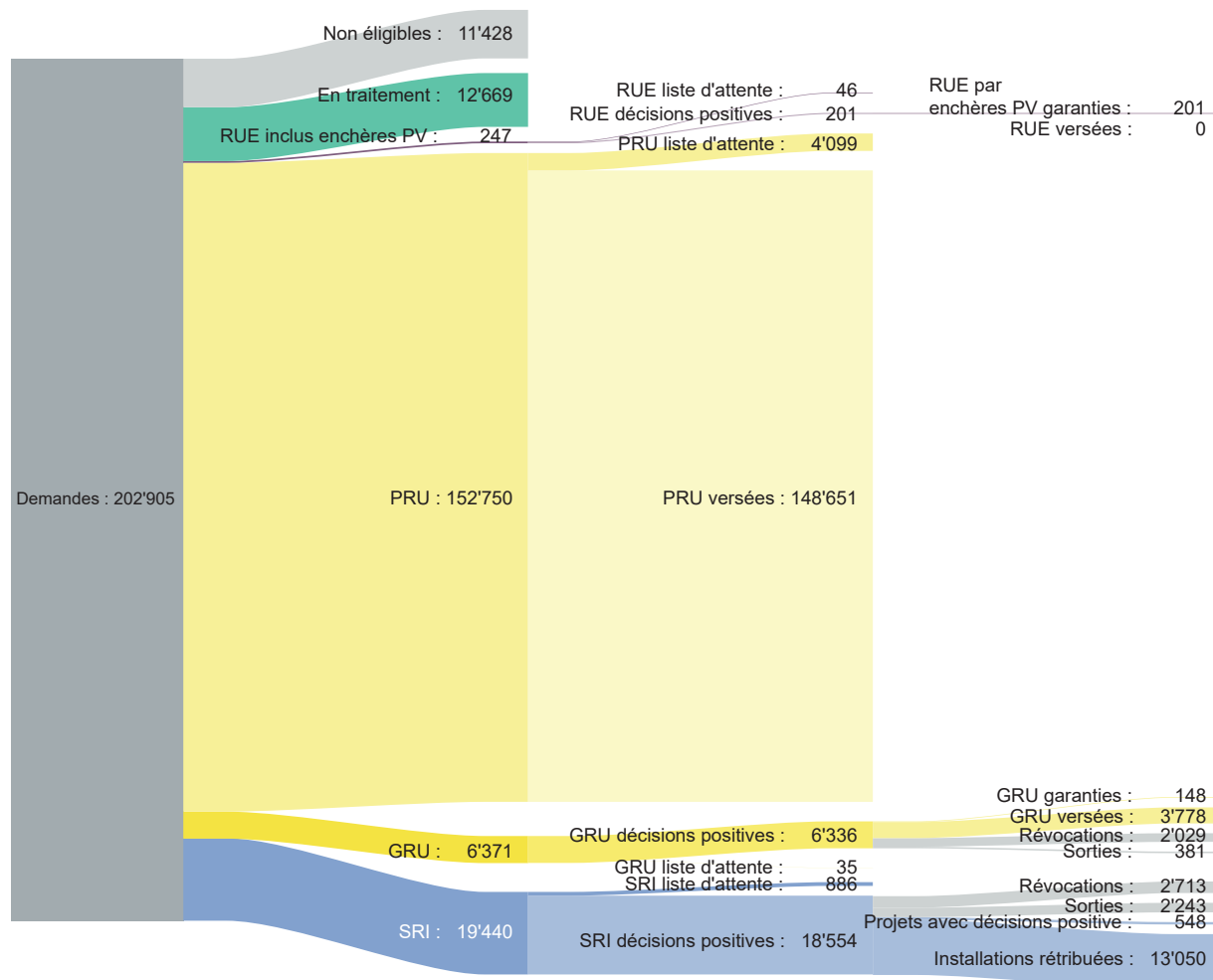


Illustration 1 Nombre de demandes et de décisions depuis le début des programmes d'encouragement
Rétribution unique pour petites installations PV (PRU)
Rétribution unique pour grandes installations PV (GRU)
Rétribution unique élevée (RUE)
Système de Rétribution de l'injection (SRI)

Illustration 1, Nombre de demandes et de décisions depuis le début des programmes d'encouragement

« Demandes » : Entre le 01.01.2023 et le 30.06.2023, Pronovo a reçu un total de 21'069 demandes de rétribution unique (RU). Celles-ci ont été réparties entre les programmes d'encouragement (PRU, GRU ou RUE) en fonction du type d'installation.

« En traitement » : Cette rubrique comprend d'une part des projets dont les dossiers ne sont pas encore complets à l'heure actuelle et des demandes (SRI et RU) dont l'éligibilité est en cours d'examen.

Système de Rétribution de l'injection

Table 1 : Installations rétribuées au prix du marché de référence

Technologie	Nr.	Puissance [MW]	Production [MWh/a]	Rétribution ¹ [KCHF]
Biomasse	198	24	119'838	21'761
Photovoltaïque	11'365	390	364'476	95'392
Hydraulique	462	50	206'718	26'618
Eolien	10	0	624	59
Total	12'035	464	691'656	143'830

Table 2 : Installations SRI en commercialisation directe

Technologie	Nr.	Puissance [MW]	Production [MWh/a]	Rétribution ¹ [KCHF]
Biomasse	117	337	1'283'460	126'403
Photovoltaïque	660	280	261'573	38'643
Hydraulique	206	457	1'520'291	60'539
Eolien	32	73	118'746	7'251
Total	1'015	1'147	3'184'070	232'836

Tab. 1 et 2 : Installations SRI rétribuées au prix du marché de référence et celles dans la commercialisation directe

Depuis le 01.04.2018, les installations SRI ont la possibilité de passer volontairement au modèle de commercialisation directe. Pour les grandes installations SRI, la [commercialisation directe](#) est obligatoire. En date du 1^{er} juillet 2023, 1'015 installations au total se trouvaient en commercialisation directe.

Table 3 : Projets avec décision positive pour le SRI

Technologie	Nr.	Puissance [MW]	Production [MWh/a]	Rétribution ¹ [KCHF]
Biomasse	26	47	237'341	21'790
Géothermie	3	7	61'342	17'182
Photovoltaïque	6	20	20'364	-288
Hydraulique	56	90	289'576	11'648
Eolien	457	1'118	1'837'502	155'946
Total	548	1'282	2'446'125	206'278

Tableaux 1, 2 et 3 : Coûts de rétribution plus bas qu'auparavant

Pour les installations dans le SRI, un certain taux de rétribution par kWh d'électricité injectée est garanti. Ce taux de rétribution se compose du prix de marché de référence (PMR) et de la prime d'injection. Les [prix de marché](#) de l'électricité ont légèrement baissé depuis le début de l'année 2023, mais ils se situent toujours à un niveau plutôt élevé. Ainsi, les installations dont le taux de rétribution était inférieur à PMR ont dû payer la partie excédentaire au fonds alimenté par le supplément. De ce fait, les coûts de rétribution du premier semestre 2023 resteront donc inférieurs à ceux des années antérieures à 2021. Pour plus d'informations sur l'impact du PMR élevé sur les SRI, veuillez consulter les [la notice de Pronovo](#).

Table 4 : Liste d'attente SRI

Technologie	Nr.	Puissance [MW]	Production [MWh/a]	Rétribution ¹ [KCHF]
Biomasse	278	74	492'553	93'766
Géothermie	3	15	123'516	34'597
Photovoltaïque	23	8	6'872	193
Hydraulique	229	233	772'040	25'921
Eolien	353	926	1'629'634	141'008
Total	886	1'256	3'024'615	295'485

¹ Annuellement récurrent : positif = les exploitant/es d'installation reçoivent un crédit ; négatif = les exploitant/es d'installation reçoivent une facture

Rétributions uniques

Table 5 : Installations PRU et GRU rétribuées / versées

Etat	Nr.	Puissance [MW]	Production [MWh/a]	Rétribution ² [KCHF]
PRU versée	148'651	2'091	2'036'156	1'173'033
GRU versée	3'778	1'109	1'007'856	439'764
Total	152'429	3'200	3'044'012	1'612'797

Tab. 5 : Installations PRU et GRU rétribuées / versées

« PRU versée » : Depuis le début de l'année 2023, la PRU a été payée pour 19'369 installations PV.

« GRU versée » : 444 installations PV ont pu obtenir une GRU jusqu'au 30 juin 2023 inclus.

Table 6 : GRU/RUE par enchère PV garantie

Etat	Nr.	Puissance [MW]	Production [MWh/a]	Rétribution ² [KCHF]
GRU garantie	148	65	99'952	18'551
RUE par enchère PV	201	79	109'869	42'191
Total	349	144	209'821	60'742

Tab. 6 : GRU/RUE par enchère PV garantie

« GRU garantie » : A l'heure actuelle, 148 projets ont obtenu un octroi de rétribution. Cela signifie que la GRU sera versée à ces installations si elles sont réalisées dans les 12 mois suivant la date d'octroi de la rétribution. Depuis le début de l'année 2023, 74 garanties de rétribution ont été révoquée pour des installations qui n'ont pas été mises en service dans les délais prévus.

Table 7 : Liste d'attente PRU / GRU / RUE

Etat	Nr.	Puissance [MW]	Production [MWh/a]	Rétribution ² [KCHF]
PRU	4'099	72	71'626	28'504
GRU	35	14	12'878	4'490
RUE	46	2	2'546	981
Total	4'180	88	87'050	33'975

² unique

Nouveaux programmes d'encouragement depuis le 1^{er} janvier 2023

Depuis le 1^{er} janvier 2023, Pronovo gère deux nouveaux programmes d'encouragement, en plus de ceux mentionnés ci-dessus :

- **Rétribution unique élevée (RUE)** : Depuis cette année, il est possible de bénéficier de la rétribution unique élevée (RUE) pour les installations PV sans consommation propre. Cette dernière pourra se monter au maximum à 60% des coûts des installations de référence. Pour les installations d'une puissance à partir de 150 kW, la RUE sera attribuée par vente aux enchères PV. Deux ventes aux enchères PV ont eu lieu au cours du premier semestre 2023. Des chiffres détaillés sur le nombre d'installations ayant participé et obtenu une adjudication peuvent en outre être consultés dans le [cockpit enchères PV](#).
- **Contribution aux coûts d'exploitation allouée pour les installations de biomasse (CCE)** : Depuis le 1^{er} janvier 2023, les installations de biomasse peuvent demander une rétribution au moyen d'une contribution aux frais d'exploitation. Depuis le début de l'année, quatre installations de biomasse ont été inscrites pour une CCE. Une installation, déjà en service, a été intégrée au programme d'encouragement et reçoit un taux de contribution. Les trois autres installations ne sont pas encore réalisées et ont reçu une garantie de principe.

Explication des termes

Production [MWh/a] : Production [MWh/a] : les données de production annuelles indiquées représentent des valeurs prévisionnelles communiquées par les exploitantes et exploitants d'installations au moment de la demande. Ces valeurs prévisionnelles peuvent différer par rapport à la production effective.

De plus amples informations sur la production effective d'électricité des installations dans le SRI sont disponibles dans les rapports trimestriels [Cockpit SRI](#).

Rétribution [KCHF] : il s'agit de la rétribution effectivement payée aux exploitant/es d'installations à partir du fonds alimenté par le supplément. La partie excédentaire éventuelle est facturée aux exploitant/es, ce qui a pour effet de réduire les coûts de rétribution.

